

*Initiatives ministérielles*

rons pleinement à l'effort multinational de restructuration économique et social de l'ex-Yougoslavie.

À cet égard, je recommanderais que le Canada mette l'accent sur la renaissance sociale et sur l'établissement d'une société juste et démocratique. Dans cette optique, on fera la promotion des droits de la personne et de la tolérance ethnoculturelle dans les États de l'ex-Yougoslavie et on continuera à appuyer le travail du tribunal international chargé de juger les criminels de guerre.

Le Canada devrait participer à la promotion d'élections libres, en coopération avec l'OSCE. Nous devrions appuyer la création d'institutions nationales de protection des droits de la personne et oeuvrer à la promotion de médias indépendants. Certains accusent les médias internationaux d'avoir attisé le conflit.

La détermination du Canada à édifier une société ayant l'esprit civique devrait se traduire par la concentration de notre aide sur des projets communautaires et sur la reconstruction de l'infrastructure sociale de l'ex-Yougoslavie. Le Canada devrait lancer des projets dans les localités où une certaine coopération interethnique commence à prendre forme.

En ce qui concerne le redressement économique, la contribution du Canada à l'effort multilatéral devrait être importante, mais non pas disproportionnée par rapport à celle des alliés européens et des Américains. Nous pourrions envisager un certain allègement de dette dans le cadre des ententes multilatérales intervenues entre les membres du Club de Paris, si les pays remplissent les conditions donnant droit à ces allègements.

Toutes ces mesures constitueront une approche canadienne globale face à la situation d'après-conflit en ex-Yougoslavie. Cependant, elles devront s'accompagner d'un effort canadien soutenu en matière de sécurité. La paix demeure dangereusement fragile en Bosnie-Herzégovine. La stabilité que pourrait assurer une force de mise en oeuvre multinationale est essentielle.

En participant à la force de mise en oeuvre, ou IFOR, le Canada apportera une contribution unique. Il n'existe pas au monde une force de maintien de la paix plus expérimentée ou mieux formée que la nôtre. Participer à IFOR signifierait que nous assumons nos responsabilités en continuant d'agir à l'égard d'un conflit qui nous préoccupe depuis le début. Ne pas participer signifierait que nous tournons le dos à ce conflit, qui porte atteinte aux principales valeurs et aux intérêts fondamentaux du Canada tant qu'il n'est pas efficacement résolu.

Ce serait mal d'abandonner une tâche aux trois quarts terminée en ne tenant pas compte de tout ce que les Canadiens ont investi en vue du règlement de ce conflit au cours des quatre dernières années. Nous devons poursuivre nos efforts pour instaurer la paix et la stabilité dans l'ex-Yougoslavie. Pour ce faire, nous devons participer concrètement à la force militaire qui assurera la mise en oeuvre de l'accord de paix.

Cette participation est un élément essentiel de l'approche globale du Canada à l'égard de la paix dans l'ex-Yougoslavie. C'est la meilleure façon de pouvoir encore espérer que les rêves et les talents de toute une génération de Bosniaques ne seront pas détruits par la guerre.

De nombreux électeurs de ma circonscription, anciennement de l'ex-Yougoslavie et d'origines ethniques et culturelles diverses, nous prient de poursuivre les efforts d'aide et de maintenir la participation du Canada. C'est ce qu'ils souhaitent en leur qualité de Canadiens. J'aimerais qu'on me fasse des suggestions précises au lieu d'accorder aux députés les vingt minutes. . .

**Le président suppléant (M. Kilger):** À l'ordre. Je comprends bien qu'il y a beaucoup de députés de tous les partis qui veulent participer à cet important débat. Si certains désirent partager leur temps, ils s'apercevront peut-être que dix minutes ce n'est pas aussi long que ce à quoi ils sont habitués. J'avertis la Chambre, de façon que nous puissions avoir autant de députés que possible qui participent à ce débat.

[Français]

**M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ):** Monsieur le Président, je suis assez d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères pour reconnaître que nous pouvons difficilement nous soustraire à ces missions de maintien de la paix, et ce, pour deux motifs.

• (1345)

Strictement sur le plan humain et sur le plan de la compassion, je ne pense pas que nous puissions ignorer l'existence de ces souffrances. D'autre part, il faut reconnaître également que, dans un monde ouvert, la question de l'interdépendance des peuples est suffisamment importante pour qu'on soit conscients que toute situation conflictuelle, peu importe où elle se produit sur la planète, tôt ou tard, finit toujours par nous rejoindre.

Une fois que ces choses-là sont dites, il reste cependant la nature de l'intervention à laquelle le Canada participera, je pense que c'est cela qui fait problème. Au fond, les Canadiens désiraient savoir, et les Québécois aussi, quelle est la nature de l'intervention exacte que mènera le Canada là-bas.

La question que j'aimerais poser au secrétaire d'État est la suivante: Comment s'assurer que le Canada aura un mot déterminant à dire dans la décision du type de contribution qu'il apportera en ex-Yougoslavie?

[Traduction]

**M. Flis:** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Il va y avoir une série de conférences de mise en oeuvre, de conférences de coordination, etc. C'est pour cela que ce débat est tellement important. Avant d'envoyer nos ministres à ces conférences, nous voulons avoir l'opinion des parlementaires.

Je voudrais que ce soit bien clair. Avant le stade des conférences, il y a le stade du Cabinet. Avant de prendre ses décisions, le Cabinet voudrait des idées. Pendant que nous débattons, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense tiennent des consultations d'experts.

Le processus est en marche. Un tel processus de consultation des Canadiens ne s'est jamais produit sous les gouvernements